

## DES AMÉNAGEMENTS POUR MIEUX CIRCULER...

Pour encourager et faciliter la pratique du vélo en ville, plusieurs types d'aménagements sont réalisés chaque année : multiplication des pistes et bandes cyclables, aujourd'hui près de 200 kms, mise en place de sas cyclistes devant les feux, développement des double sens cyclables et des couloirs vélo... afin de privilégier la sécurité et la fonctionnalité des itinéraires.

- **Rue à double sens cyclable autorisé**
- **Zone à double sens cyclable autorisé**
- Sens unique dans lequel les cycliste peuvent rouler à double sens. Périmètre concerné : les rues de l'hyper-centre à faible trafic, zones limitées à 30km/h, soit 120 rues au total. Le cycliste peut rouler dans les 2 sens alors que les automobilistes ne circulent que dans un sens. On ne fait que se croiser !
- **Bandes et pistes cyclables**
- **Itinéraires cyclables unidirectionnels (bandes et pistes)**
- **Itinéraires cyclables bi-directionnels (bandes et pistes)**
- Voie ou chaussée exclusivement réservée à l'usage des vélos.
- Attention : certaines pistes et bandes ne sont qu'à sens unique. Il est interdit de les emprunter à contresens.
- **Couloir bus**

Depuis 2001, à Bordeaux, les cyclistes sont autorisés à emprunter les couloirs de bus sur les axes majeurs tels que par exemple le cours d'Albret ou le cours de Verdun. Cette mesure, qui concerne environ 40 kms, est matérialisée par des pictogrammes "vélo" au sol.

**Rues piétonnes**  
Les voies et les aires piétonnes de la ville sont autorisées à la circulation cycliste dans les 2 sens. Attention cependant, le piéton reste toujours prioritaire au vélo ! C'est donc au cycliste d'adapter sa vitesse en fonction des piétons et de rouler au pas.

### Tram + vélo font bon ménage

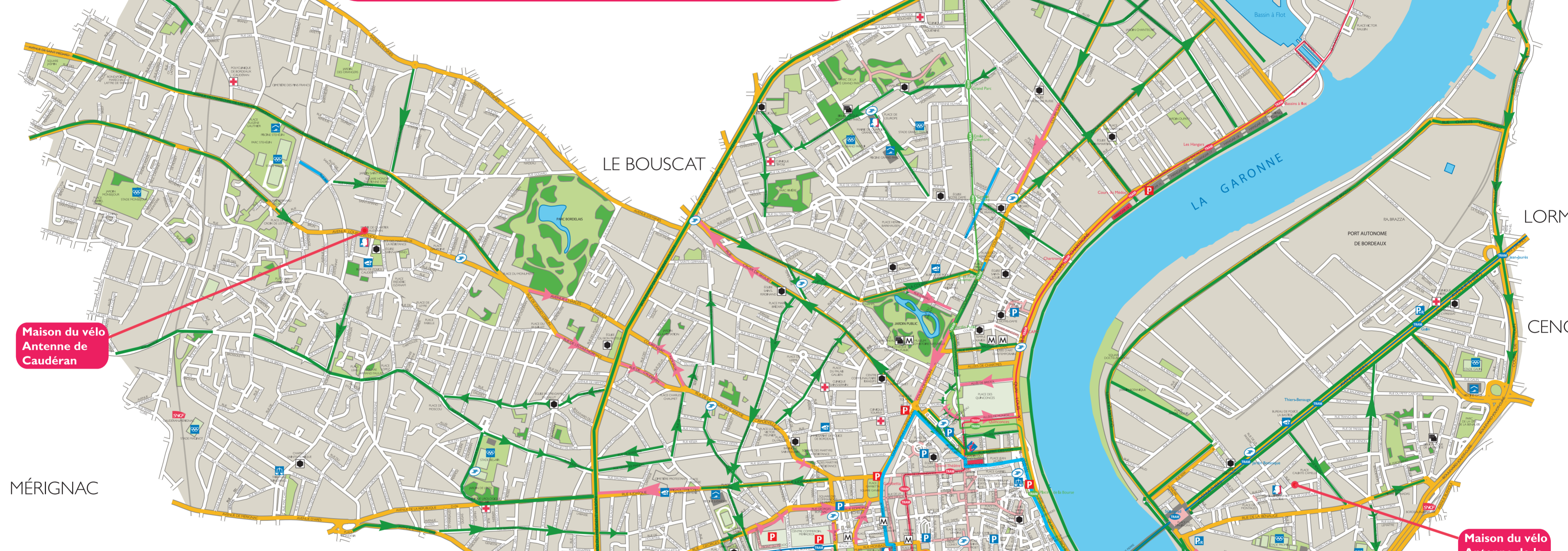
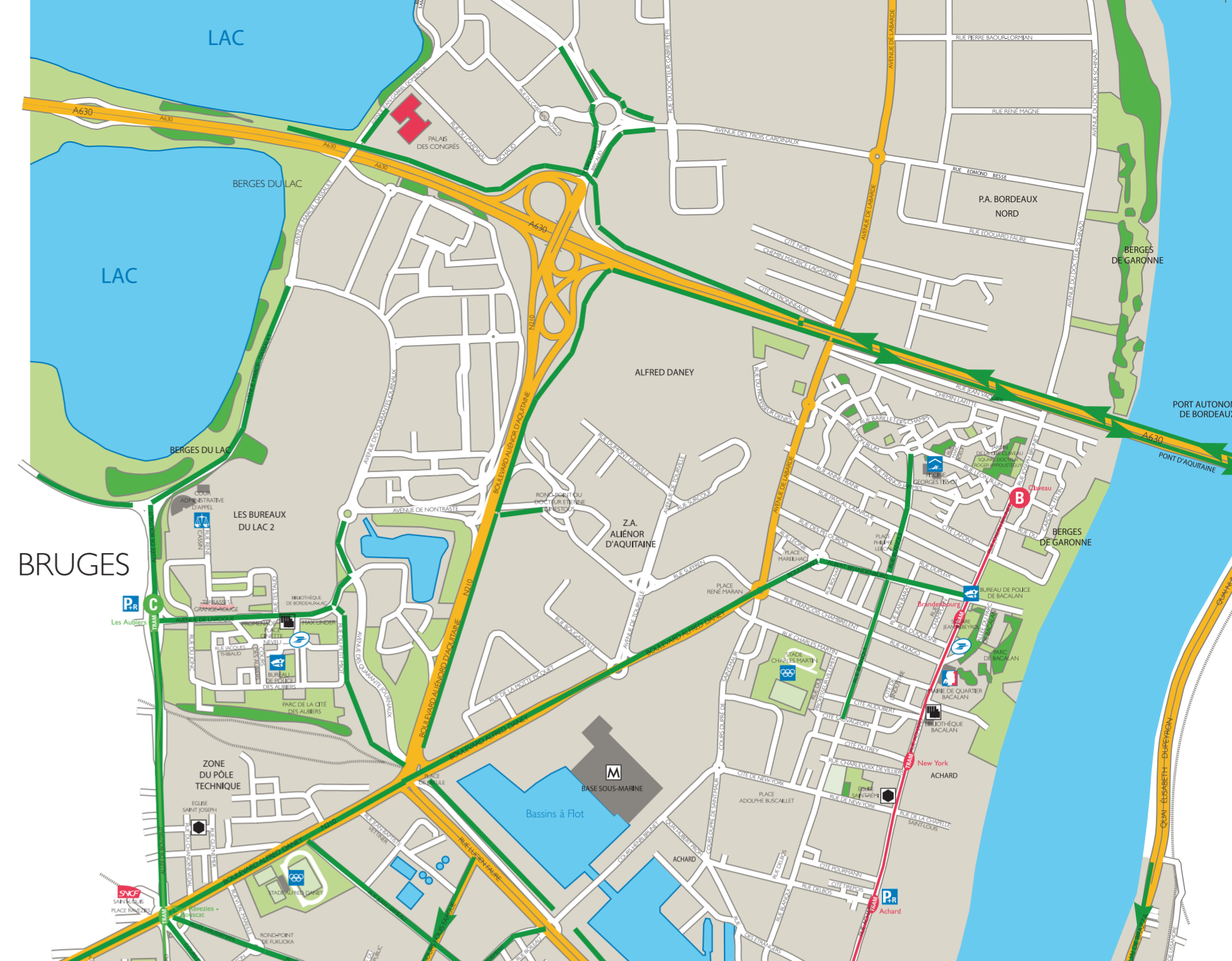
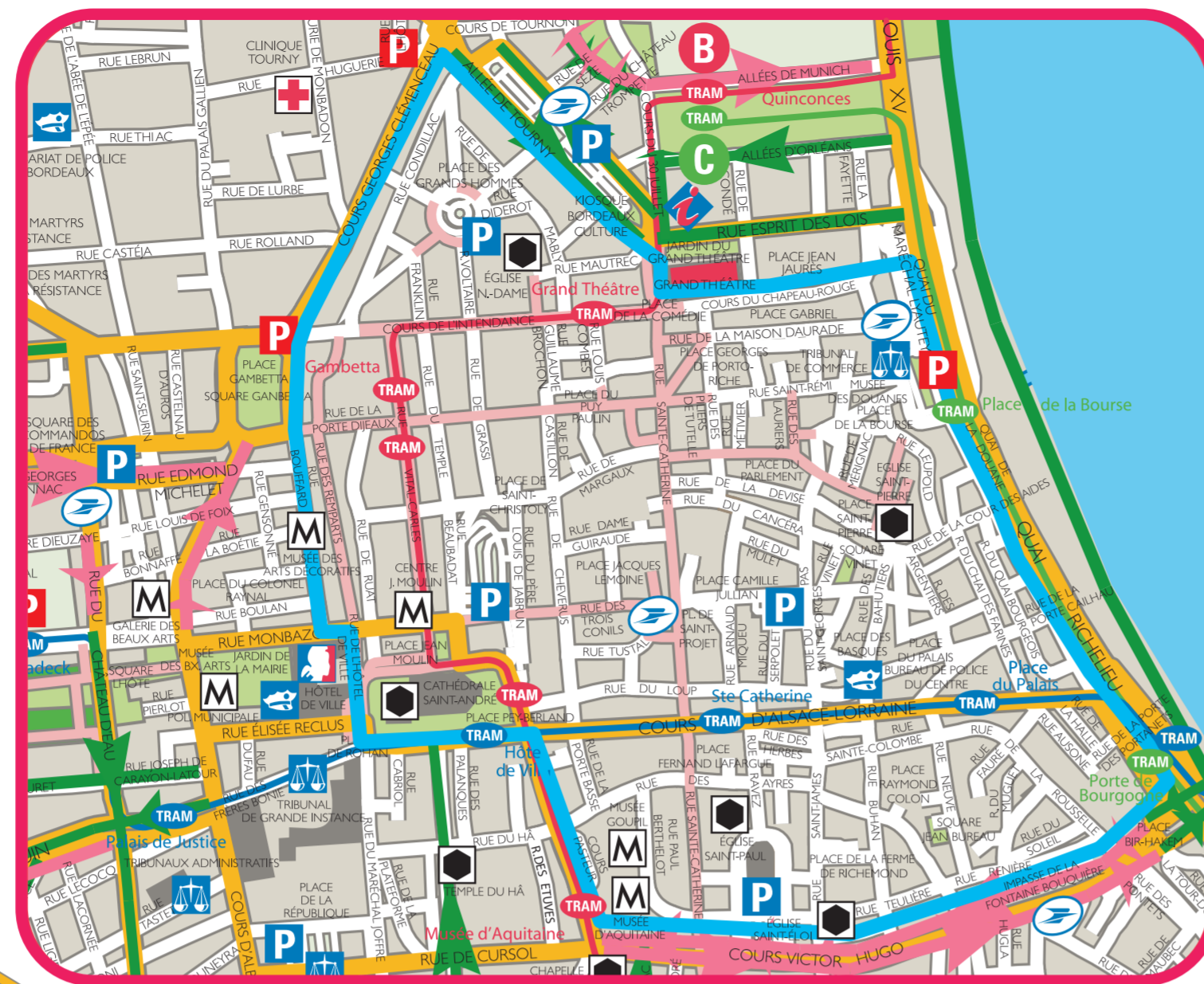
Il est possible d'embarquer son vélo dans les rames aux heures creuses (9h-16h et après 16h30) ainsi que le dimanche, toute la journée

### Train + vélo

Embarquement gratuit dans tous les trains repérés par un pictogramme vélo dans les documents horaires.

Renseignements : 0891 67 68 69  
[www.velo.sncf.com](http://www.velo.sncf.com)

- **Espaces verts aménagés**
- **Espaces boisés**
- **Axes principaux de circulation**



## ...ET MIEUX STATIONNER SON VÉLO

**6500 places de stationnement pour les vélos, dont 2500 arceaux.**

Attachez votre vélo à un point fixe, de préférence à un arceau, sans gêner la circulation des piétons et le passage des poussettes ou fauteuils roulants. Utilisez un antivol en U de bonne qualité.

### Parcs de stationnement sécurisés pour les 2 roues :

accessibles par les ascenseurs ou rampes, sécurisés par une surveillance caméra.

Voir plan. **P**

- Bourse, Jean-Jaurès, Chapeau-Rouge

- Salinières

- Hangar 15

et 5 espaces Parcub gratuits, après achat d'une carte d'accès d'une validité illimitée<sup>1</sup>:

- Front du Médoc, rue Claude Bonnier

- Parking Mériadeck, rue Père Dieuzaide

- Rue Lhote, à côté de la place Tourny

- 8 mai 1945, rue Jean Fleuret

- Espace Gambetta, place Gambetta

<sup>1</sup> Coût : 15 €, à noter que Parcub vous accorde 1.50 € de réduction, sur présentation de votre passeport vélo délivré lors du marquage, à la Maison du vélo. Renseignements : 05 56 99 50 01

### Tramway :

**A B C** Tramway de la CUB, pour toute info : Allo TBC 05 57 57 88 88 [www.infotbc.com](http://www.infotbc.com)

### Parcs relais :

situés à proximité du tramway, les 2 parcs relais situés rive droite offrent 60 places de stationnement gratuit pour les vélos. Voir plan **P<sub>1</sub>**

- |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |